



Offre d'assurance 2025

# Aperçu des prestations myFlex.

La CSS aide ses assurés à rester en bonne santé, guérir ou vivre avec une maladie. Nous vous fournissons des offres et des conseils sur la santé et les solutions d'assurance adaptées qui peuvent être personnalisées selon vos besoins et votre budget. Dans environ 100 agences réparties dans toute la Suisse, nous vous conseillons avec compétence et passion.

Conseil au 0844 277 277  
Votre portail client sur [css.ch/mycss](https://css.ch/mycss)

Votre santé.  
Votre partenaire.



Domaine de prestations	Complément au domaine de prestations	Assurance obligatoire des soins selon la LAMal	Assurance ambulatoire myFlex Premium ★★★	Assurance ambulatoire myFlex Balance ★★	Assurance ambulatoire myFlex Economy ★	Assurance d'hospitalisation myFlex Premium ★★★	Assurance d'hospitalisation myFlex Balance ★★	Assurance d'hospitalisation myFlex Economy ★
<b>Traitements ambulatoires: Médecine classique</b>	Prise en charge des coûts pour les médecins, chiropraticiens, diététiciens, sages-femmes, logopédistes, physiothérapeutes, ergothérapeutes, podologues, psychologues et infirmières et infirmiers reconnus Prestations supplémentaires exclusives pour traitements ambulatoires dans des hôpitaux	Selon le tarif, dans toute la Suisse		<b>Le plus populaire</b>			<b>Notre recommandation</b>	
<b>Hospitalisation (en Suisse)</b>	Traitements stationnaires dans des hôpitaux reconnus	Couverture des coûts en division commune selon la liste cantonale des hôpitaux				Couverture des coûts dans les cliniques partenaires de la CSS max. CHF 1400/année civile; Prestations supplémentaires (tickets de parking, frais de voyage, garde d'enfants, etc.) max. 500 CHF/année civile	Couverture des coûts dans les cliniques partenaires de la CSS max. CHF 900/année civile; Prestations supplémentaires (tickets de parking, frais de voyage, garde d'enfants, etc.) max. 300 CHF/année civile	x
						Hôpitaux en Suisse. Division hospitalière peut être choisie avant l'admission. Participation aux coûts par année civile: Variante 1: Commune: Sans part. aux coûts** Demi-privée: Sans part. aux coûts 35%, max. CHF 2000 Privée: Sans part. aux coûts 35%, max. CHF 2000 Variante 2: Commune: Sans part. aux coûts*** Demi-privée: Sans part. aux coûts** Privée: Sans part. aux coûts	Couverture des coûts dans toute la Suisse dans des hôpitaux reconnus (liste des hôpitaux selon la LAMal et CSS). Division hospitalière peut être choisie avant l'entrée à l'hôpital. Participation aux coûts par année civile: Variante 1: Commune: Sans part. aux coûts Demi-privée: 20%, max. CHF 2000 Privée: 35%, max. CHF 4000 Variante 2: Commune: Sans part. aux coûts** Demi-privée: Sans part. aux coûts Privée: 35%, max. CHF 2000	Couverture des coûts dans toute la Suisse dans des hôpitaux reconnus (liste des hôpitaux selon la LAMal et CSS). Division hospitalière peut être choisie avant l'entrée à l'hôpital. Participation aux coûts par année civile: Variante 1: Commune: Sans part. aux coûts Demi-privée: 40%, max. CHF 8000 Privée: 70%, max. CHF 14 000 Variante 2: Commune: Sans part. aux coûts Demi-privée: 20%, max. CHF 4000 Privée: 35%, max. CHF 7000
<b>Etranger</b>	Traitements ambulatoires en cas d'urgence (maladie aiguë) lors d'un séjour temporaire à l'étranger Traitements stationnaires en cas d'urgence (maladie aiguë) lors d'un séjour temporaire à l'étranger Traitements planifiés: ambulatoires et stationnaires	Max. jusqu'au double du tarif du canton de domicile en Suisse. Pour l'UE sont applicables des dispositions selon les accords bilatéraux Division commune, max. jusqu'au double du tarif du canton de domicile en Suisse. Pour l'UE sont applicables des dispositions selon les accords bilatéraux	90%, montant illimité	90%, montant illimité	90%, montant illimité			
	Assistance de personnes			x	x	Stationnaire: Couverture des coûts dans le monde entier, max. CHF 500 000/année civile	x	x
<b>Médicaments</b>	Médicaments sur prescription médicale	Selon la liste des médicaments, la liste des spécialités ou la liste des génériques de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) avec quote-part différenciée	90%, montant illimité (reconnu par la CSS)	90%, montant illimité (reconnu par la CSS)	90%, montant illimité (reconnu par la CSS)			
<b>Maternité</b>	Examens de contrôle et échographies Cours de préparation à l'accouchement Accouchement ambulatoire Accouchement stationnaire Conseil en allaitement/allaitement	8 examens de contrôle; 2 échographies Max. CHF 150 Mêmes prestations qu'en cas de maladie Division commune dans les hôpitaux reconnus par la LAMal et maisons de naissance figurant sur la liste cantonale des hôpitaux Conseil en allaitement: Max. 3 séances	Examens de contrôle et échographies: 90%, montant illimité Cf. rubrique compte «santé» et bonus du compte «santé» 90%, montant illimité Allaitement: CHF 200/enfant	Examens de contrôle et échographies: 90%, montant illimité Cf. rubrique compte «santé» et bonus du compte «santé» 90%, montant illimité Allaitement: CHF 200/enfant	Examens de contrôle et échographies: 90%, montant illimité Cf. rubrique compte «santé» et bonus du compte «santé» 90%, montant illimité Allaitement: CHF 200/enfant	Cf. rubrique compte «santé» et bonus du compte «santé» Maison de naissance ou accouchement à la maison: Forfait de CHF 2000 sans coûts certifiés Hôpital: Mêmes prestations qu'en cas de maladie. Maison de naissance****: Coûts de séjour certifiés, mais au moins CHF 1000	Cf. rubrique compte «santé» et bonus du compte «santé» Maison de naissance ou accouchement à la maison: Forfait de CHF 1500 sans coûts certifiés Hôpital: Mêmes prestations qu'en cas de maladie. Maison de naissance****: Coûts de séjour certifiés, mais au moins CHF 1000	Cf. rubrique compte «santé» et bonus du compte «santé» Maison de naissance ou accouchement à la maison: Forfait de CHF 1000 sans coûts certifiés Hôpital: Mêmes prestations qu'en cas de maladie. Maison de naissance****: Forfait de CHF 1000
<b>Examens gynécologiques de prévention</b>	Tous les 3 ans, selon le tarif, dans toute la Suisse		90%, montant illimité	90%, montant illimité	90%, montant illimité			
<b>Vaccins</b>	Vaccins préventifs et de protection	Selon l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS), article 12	90%, montant illimité (selon liste CSS)	90%, montant illimité (selon liste CSS)	90%, max. CHF 100/année civile (selon liste CSS)			
<b>Promotion de la santé / Prévention</b>	Selon l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS), article 12					Cf. rubrique compte «santé» et bonus du compte «santé»	Cf. rubrique compte «santé» et bonus du compte «santé»	Cf. rubrique compte «santé» et bonus du compte «santé»
<b>Transports</b>	Transports médicalement nécessaires Frais de recherche et de sauvetage Rapatriement	50%, max. CHF 500/année civile Frais de sauvetage: 50%, max. CHF 5000/année civile (Suisse) Montant illimité, dans le monde entier	Couverture des coûts dans le monde entier, montant illimité Couverture des coûts dans le monde entier, max. CHF 100 000/cas Montant illimité, dans le monde entier	Couverture des coûts dans le monde entier, montant illimité Couverture des coûts dans le monde entier, max. CHF 100 000/cas Montant illimité, dans le monde entier	Couverture des coûts dans le monde entier, montant illimité Couverture des coûts dans le monde entier, max. CHF 100 000/cas Montant illimité, dans le monde entier			
<b>Moyens auxiliaires</b>	Médicalement nécessaires et sur prescription médicale	Selon la «Liste des moyens et appareils»	90%, max. CHF 2000/année civile (selon liste CSS)	90%, max. CHF 1000/année civile (selon liste CSS)	90%, max. CHF 500/année civile (selon liste CSS)			
<b>Assurance de protection juridique des patients et à l'étranger</b> (Porteur du risque: Orion Assurance de Protection Juridique SA, Bâle)	En Europe/En dehors de l'Europe		Max. CHF 250 000/cas en Europe; max. CHF 50 000/cas hors d'Europe	Max. CHF 250 000/cas en Europe; max. CHF 50 000/cas hors d'Europe	Max. CHF 250 000/cas en Europe; max. CHF 50 000/cas hors d'Europe			
<b>Soins et aide à domicile</b>	Traitements et soins à domicile effectués sur prescription médicale par des fournisseurs de prestations reconnus et aide ménagère	Traitements et soins selon le tarif du lieu de domicile	Max. CHF 100/jour, max. CHF 4000/année civile Soins à domicile par des proches: CHF 20/jour, max. CHF 2000/année civile	Max. CHF 50/jour, max. CHF 2000/année civile	x			
<b>Traitements dentaires</b>	Traitement en cas d'accident dentaire, maladies du système de mastication Coûts de traitements dentaires jusqu'à 18 ans révolus Correction de la position des dents jusqu'à 20 ans révolus Extractions des dents de sagesse à partir de 19 ans	Selon l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (art. 17 à 19b) (accidents dentaires uniquement si couverture en cas d'accident incluse)	50%, max. CHF 2000/année civile 50%, montant illimité 50%, max. CHF 2000/année civile	50%, max. CHF 1000/année civile 50%, max. CHF 12 000/année civile 50%, max. CHF 1000/année civile	x x x			
<b>Psychothérapie</b>	Couverture des coûts de la psychothérapie médicale selon (l'art. 2 OPAS) et de la psychothérapie pratiquée par des psychologues selon (l'art. 11b OPAS)		75%, max. CHF 3000/année civile auprès de psychologues reconnus par la CSS sans admission dans l'assurance de base	75%, max. CHF 1000/année civile auprès de psychologues reconnus par la CSS sans admission dans l'assurance de base				
<b>Verres de lunettes / Lentilles de contact</b>	Pour les enfants et les adultes	CHF 180/année civile, jusqu'à 18 ans révolus	CHF 300/cas, jusqu'à 18 ans révolus CHF 300/année civile, à partir de 19 ans	CHF 150/cas, jusqu'à 18 ans révolus CHF 150/année civile, à partir de 19 ans	x			
<b>Cures balnéaires et de convalescence</b>	Sur prescription médicale et dans des établissements reconnus	Cures balnéaires*: CHF 10/jour, max. 21 jours/année civile plus frais médicaux; Cures de convalescence: uniquement les frais médicaux selon la LAMal				Dans des établissements reconnus par la CSS, max. CHF 160/jour, max. CHF 4000/année civile	Dans des établissements reconnus par la CSS, max. CHF 80/jour, max. CHF 2000/année civile	Dans des établissements reconnus par la CSS, max. CHF 20/jour, max. CHF 500/année civile
<b>Réadaptation stationnaire</b>	Réadaptation stationnaire dans hôpitaux reconnus, dans toute la Suisse	Division commune dans des hôpitaux reconnus par la LAMal figurant sur la liste cantonale des hôpitaux				Dans tous les hôpitaux, illimité	Dans les hôpitaux reconnus par la LAMal et la CSS, max. 90 jours/année civile	Dans les hôpitaux reconnus par la LAMal et la CSS, max. 60 jours/année civile
<b>Rooming-in</b>	Coûts de séjour d'une personne accompagnante					Max. CHF 160/jour, max. CHF 4000/année civile pour une personne accompagnant un enfant ou un adulte	Max. CHF 80/jour, max. CHF 2000/année civile pour une personne accompagnant un enfant mineur	x

LAMal = Loi sur l'assurance-maladie  
\*Dans des établissements thermaux reconnus.

\*\* en cas de séjour stationnaire de 4 jours (3 nuits) minimums, la CSS rembourse CHF 1000 si cette division a été choisie. \*\*\* en cas de séjour stationnaire de 4 jours (3 nuits) minimums, la CSS rembourse CHF 2000 si cette division a été choisie. \*\*\*\* si hors liste des hôpitaux



# Prestations complémentaires.

## Compte «santé» et bonus du compte «santé».

En tant que partenaire santé, nous en faisons plus. Nous contribuons à de nombreuses activités pour la santé, la prévention et le bien-être. Choisissez en fonction de vos envies et de votre situation.

Echelon de l'offre (Assurance d'hospitalisation myFlex)	Premium ★★★	Balance ★★	Economy ★
<b>Compte «santé»</b>	<b>Contribution maximale tous domaines confondus par année civile</b>		
	50 %, max. CHF 700	50 %, max. CHF 500	50 %, max. CHF 300
<b>Domaine d'offre</b>	<b>Contribution maximale par domaine et par année civile</b> Pour les prestations de plusieurs domaines: voir le maximum pour tous domaines confondus		
<b>Famille</b>	50 %, max. CHF 700	50 %, max. CHF 500	50 %, max. CHF 300
<b>Fitness</b>	50 %, max. CHF 500	50 %, max. CHF 250	50 %, max. CHF 150
<b>Activité physique</b>	50 %, max. CHF 500	50 %, max. CHF 250	50 %, max. CHF 150
<b>Divers</b>	50 %, max. CHF 500	50 %, max. CHF 250	50 %, max. CHF 150
<b>Check-up</b> Informations sur <a href="https://css.ch/check-up">css.ch/check-up</a>	50 %, max. CHF 1000 toutes les 2 années civiles assurées	50 %, max. CHF 500 toutes les 2 années civiles assurées	50 %, max. CHF 300 toutes les 2 années civiles assurées
<b>Bonus du compte «santé»</b>			
<b>Association sportive</b>			
<b>Pisc. ouv./couv., murs/salles d'escalade (mur, bloc)</b> Contribution à l'abon. saisonnier ou annuel	50 %, max. CHF 100/ année civile	50 %, max. CHF 100/ année civile	×
<b>Carte suisse d'accès aux pistes de ski de fond et carte saisonnière locale</b>			
<b>Podomètre</b> (Podomètre reconnu: Fitbit, Garmin, Polar ou Suunto)	CHF 50 toutes les 3 années civiles assurées	CHF 50 toutes les 3 années civiles assurées	×

Pour de plus amples informations sur la validité, l'offre et les conditions, connectez-vous sur [css.ch/comptesante](https://css.ch/comptesante)

**Modifications de l'offre:** L'offre peut être adaptée à tout moment par la CSS sur une base unilatérale.

# D'autres assurances complémentaires selon la LCA.

## Assurance pour médecine alternative myFlex.

**Condition d'octroi de prestations:** Tant les prestataires que la méthode de médecine complémentaire doivent être reconnus par la CSS.

	Premium ★★★	Balance ★★	Economy ★
<b>Traitements ambulatoires et stationnaires</b> Traitements de médecine complémentaire, y compris les médicaments prescrits et reconnus (frais d'hébergement, de pension et de soins exclus)	75%, max. CHF 10 000/année civile	75%, max. CHF 3000/année civile	75%, max. CHF 1000/année civile
<b>Dont traitements avec couverture restreinte</b> Certaines méthodes telles que massages médicaux et classiques avec limite séparée	75%, max. CHF 2000/année civile	75%, max. CHF 600/année civile	75%, max. CHF 200/année civile

Pour de plus amples informations et la liste méthodes reconnues, connectez-vous sur [css.ch/myflex-alternative](http://css.ch/myflex-alternative)

Notre recommandation

## Assurance pour soins dentaires.

### Aperçu des variantes

Prestations	75%, max. CHF 5000/année civile	75%, max. CHF 3000/année civile	75%, max. CHF 2000/année civile	50%, max. CHF 1000/année civile
<ul style="list-style-type: none"> <li>Examens de contrôle</li> <li>Traitements tels que radiographies, obturations, extractions, hygiène dentaire</li> <li>Correction de la position des dents</li> <li>Interventions prothétiques telles que couronnes, dents à pivot, barres de maintien, ponts, prothèses partielles ou complètes</li> </ul>	Franchise CHF 500/année civile		excl. correction de la position des dents	

Notre recommandation

## Assurance d'indemnités journalières en cas d'hospitalisation.

	Plan de prestations A	Plan de prestations B	Plan de prestations C	Plan de prestations D	Plan de prestations E
<b>Prestations</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de preuve de frais supplémentaires liés à la maladie ou à l'accident nécessaire</li> <li>Libre utilisation de l'indemnité journalière</li> <li>Cumul du droit aux prestations en cas:               <ul style="list-style-type: none"> <li>d'hospitalisation dans le service des soins intensifs</li> <li>d'hospitalisation d'urgence à l'étranger</li> </ul> </li> <li>Indemnisation forfaitaire par naissance (10 fois le montant de l'indemnité journalière)</li> </ul>	CHF 150/jour; CHF 4500/mois, max. CHF 216 000/séjour hospitalier	CHF 250/jour; CHF 7500/mois, max. CHF 360 000/séjour hospitalier	CHF 350/jour; CHF 10 500/mois, max. CHF 504 000/séjour hospitalier	CHF 50/jour; CHF 1500/mois, max. CHF 72 000/séjour hospitalier	CHF 100/jour; CHF 3000/mois, max. CHF 144 000/séjour hospitalier

## Assurance-ménage.

### Prestations

#### Assurance responsabilité civile privée

- Dommages corporels, matériels et pécuniaires causés à un tiers
- Couvertures complémentaires pour personnes conduisant des véhicules à moteur de tiers, renonciation à diminuer les prestations en cas de négligence grave, personnes louant ou empruntant des chevaux et activités exercées à titre accessoire

#### Assurance de l'inventaire du ménage

- Inventaire du ménage assuré contre les dommages causés par un incendie, des éléments naturels, un tremblement de terre, un vol et un dégât d'eau
- Couvertures complémentaires pour le vol simple hors du domicile, la casco ménage, la casco vélo, le bris de glace et l'abus de carte de crédit

#### Assurance de bâtiments

- Bâtiments assurés contre les dommages causés par un incendie, des éléments naturels, un tremblement de terre et un dégât d'eau
- Frais de déblaiement et d'élimination
- Frais de recherche et de dégagement
- Couverture complémentaire en cas de détérioration du bâtiment en cas de vol par effraction et de perte de loyer

## Assurance pour décès ou invalidité par accident.

### Prestations

- Capital-décès jusqu'à CHF 200 000
- Capital-invalidité jusqu'à CHF 2 100 000 (incl. progression)
- Progression du capital-invalidité jusqu'à 350%

---

## Assurance des frais de guérison en cas d'accident.

### Prestations

- Libre choix du médecin et de l'hôpital
- Hospitalisation en privé ou demi-privé
- Frais de transport et opérations de sauvetage illimités
- Opérations de recherche jusqu'à CHF 20 000 par personne assurée ou jusqu'à CHF 40 000 par événement
- Soins à domicile et aide ménagère
- Couverture dans le monde entier

---

## Assurance individuelle d'indemnités journalières selon la LCA.

### Prestations

- Pour les personnes salariées et indépendantes
- Maladie, accident, maternité
- Indemnité journalière dès CHF 10 jusqu'à concurrence du salaire AVS soumis à cotisations
- Durée max. 730 jours (y compris délai d'attente)
- Délais d'attente de 3, 14, 30, 60, 90, 180, 360 jours

---

## Assurance de protection juridique privée et de circulation.

### Prestations

- Couverture pour personnes individuelles ou ménages de plusieurs personnes
  - Libre choix de l'avocat/e dans le cadre d'une procédure judiciaire
  - Représentation de vos intérêts par des avocat/es expérimentés jusqu'à hauteur de max. CHF 1 000 000
  - En plus de l'assurance de protection juridique, la couverture des domaines juridiques suivants est possible: protection juridique des patients, protection juridique internet, protection juridique harcèlement moral, protection juridique pour autres biensfonds et protection juridique du bailleur
- (Porteur du risque: Orion Assurance de Protection Juridique SA, Bâle)

## Assurance pour décès ou invalidité par maladie.

### Prestations

- Capital-décès jusqu'à CHF 200 000
- Capital-invalidité jusqu'à CHF 600 000
- Versement déjà à partir d'un degré d'invalidité de 25% (Porteur du risque: Helvetia Compagnie Suisse d'Assurance sur la Vie SA)

---

## Assurance voyages.

### Prestations

- Protection d'assurance à l'étranger et en voyage
- Paquets d'assurance en plusieurs variantes
- Couverture au choix de différents risques
- Durée d'assurance à choisir individuellement
- Conclusion en ligne sur [css.ch/voyages](https://css.ch/voyages) ou auprès de l'agence CSS proche de chez vous

---

## Assurance des frais de ménage.

### Prestations

- Pour les personnes assumant la charge du ménage
- Maladie, accident, maternité
- Forfait journalier entre CHF 10 et CHF 100
- Durée max. d'allocation des prestations de 365 jours dans l'intervalle de 5 ans (y compris délai d'attente)
- Délais d'attente de 7, 14, 21, 30 jours

Ce prospectus a pour but de vous donner un aperçu et n'a pas la prétention d'être exhaustif. Les détails de l'offre figurent dans les prescriptions légales de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), la loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA) ainsi que dans les conditions générales d'assurance (CGA), les conditions complémentaires (CC) et les conditions spéciales (CS) qui sont déterminantes pour l'obligation d'allouer des prestations de la CSS.

Toutes les données de ce prospectus sont valables pour l'année civile en cours. Des modifications pour l'année suivante demeurent réservées.

# Prestations complémentaires.

## Autres offres pour la promotion de la santé.

**Economiser futé:** Profitez de rabais dans le shop en ligne [enjoy365.ch](https://enjoy365.ch)

enjoy**365**

**Se motiver au quotidien:** Avec l'appli active365, votre mode de vie sain est récompensé jusqu'à CHF 400

active**365**

**Accompagnement numérique:** Clarifiez les questions en lien avec votre santé: analyser les symptômes, fixer des rendez-vous médicaux, etc.

Téléchargez l'appli Well maintenant



## Private Assistance.

**Conditions de l'offre:** Conclusion de la couverture Premium pour l'assurance ambulatoire et d'hospitalisation myFlex.

**Suivi Premium:** Offre de suivi et d'accompagnement personnalisée pour tout ce qui concerne l'assurance, la médecine, la santé et les soins. Entremise d'un coach médical et coordination des prestations de soutien dans le cadre du cas de prestations.

**Coach médical:** La ou le coach médical/e personnel/le soutien et accompagne un traitement médical lorsque c'est nécessaire et souhaité et permet un accès efficace aux spécialistes et hôpitaux adéquats.

**Prestations de soutien:** Organisation et prise en charge (jusqu'à CHF 500 par cas et CHF 1000/a.c.) de prestations de services professionnelles liées à un traitement médical ambulatoire ou stationnaire comme garde d'enfants, soins aux animaux domestiques ou entretien de la maison.

Pour de plus amples informations sur la validité, l'offre et les conditions, connectez-vous sur [css.ch/pa](https://css.ch/pa)

**Modifications de l'offre:** La CSS peut en tout temps adapter l'offre de manière unilatérale.

## Option Upgrade.

### Changement de catégorie sans déclaration de santé:

En incluant l'option Upgrade dans la couverture, vous pouvez passer à la catégorie supérieure de l'assurance ambulatoire ou d'hospitalisation myFlex sans nouvelle déclaration de santé. Economy vers Balance ou Balance vers Premium.

